

L'insertion des apprentis est marquée par la formation et par la conjoncture économique

► En février 2017, sept mois après leur sortie d'un centre de formation d'apprentis, 69 % des jeunes ayant suivi des études de niveau CAP à BTS ont un emploi, soit quatre points de plus qu'en 2016 et sept points de plus qu'en 2015. Parmi eux, un peu plus de la moitié a un contrat à durée indéterminée.

Quel que soit le niveau de formation, sortir du système éducatif après avoir obtenu le diplôme préparé demeure déterminant pour l'insertion des jeunes. L'écart des taux d'insertion selon ce critère est en moyenne de 19 points : 73 % des sortants diplômés sont en emploi contre 54 % des jeunes sortis en année terminale d'un cursus sans obtenir le diplôme.

Nathalie Marchal - DEPP-A1

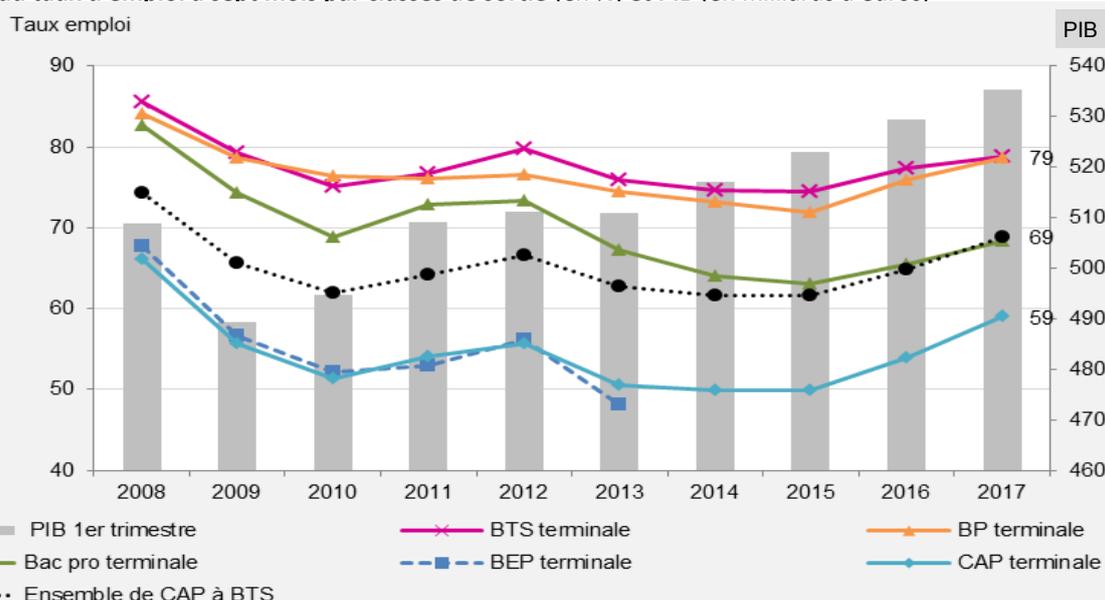
► Le taux d'emploi des sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS ► « **Source et définitions** » augmente de quatre points entre 2016 et 2017 ► **figure 1**. L'amélioration de l'emploi concerne les sortants de tous les niveaux de formation, particulièrement le niveau CAP avec plus cinq points. Cette évolution favorable conforte la hausse déjà observée dans la période précédente (plus trois points). L'évolution de l'insertion des ex-apprentis est ainsi très marquée par la conjoncture économique globale.

En février 2017, 69 % des jeunes ayant suivi des études en apprentissage du niveau du CAP au BTS ont un emploi sept mois après la fin de leur formation, 23 % sont au chômage, 7 % sont inactifs et 1 % sont en service civique ► **figure 2**.

À MÊME NIVEAU DE FORMATION, LE DIPLÔME RESTE UN ATOUT POUR TROUVER UN EMPLOI

Sur 100 sortants des classes terminales ne poursuivant pas d'études, 80 ont obtenu le diplôme présenté, ceci quel que soit le niveau jusqu'au BTS. Obtenir le diplôme préparé augmente, à tous les niveaux de formation, la probabilité de trouver un emploi. Cet avantage sur le taux d'emploi sept mois plus tard est de 19 points du niveau CAP au niveau BTS confondus : 73 % pour les apprentis ayant obtenu le diplôme préparé contre 54 % dans le cas contraire. L'écart est particulièrement important pour les apprentis sortant de classe terminale de CAP : leur taux d'emploi est de 64 % s'ils ont obtenu leur diplôme, contre 40 % sinon.

1 - Évolution du taux d'emploi à sept mois par classes de sortie (en %) et PIB (en milliards d'euros)



Champ : France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe (y compris Mayotte depuis 2013). Sortants d'une année terminale de formation en CFA (hors niveaux I et II), interrogés sept mois après la fin des études.

Source Taux d'emploi : MEN-DEPP, enquêtes IPA 2008 à 2017.

Source PIB : Insee, Comptes nationaux, base 2010 (en milliards d'euros).

Réf. : Note d'information, n° 18.08. © DEPP

2 - Situation au 1^{er} février 2017 des sortants de CFA selon la classe de sortie (en %)

	Diplôme obtenu ¹	En emploi	Au chômage	Inactifs	Service civique ²	Répartition en structure (du CAP au BTS)	Répartition en structure (sur l'ensemble)
CAP terminale	Oui (79,8 %)	64,1	28,7	6,6	0,6	33,4 %	24,3 %
	Non (20,2 %)	39,8	47,7	11,3	1,2	8,7 %	6,3 %
BP terminale	Oui (80,7 %)	82,3	12,2	5,1	0,4	15,1 %	11,0 %
	Non (19,3 %)	64,3	26,6	8,6	0,5	3,9 %	2,8 %
Bac pro terminale	Oui (82,4 %)	71,1	20,8	7,5	0,6	12,3 %	9,0 %
	Non (17,6 %)	54,7	34,7	9,8	0,8	2,6 %	1,9 %
BTS terminale	Oui (79,5 %)	81,4	12,1	6,1	0,4	18,8 %	13,7 %
	Non (20,5 %)	70,0	22,6	7,1	0,3	5,3 %	3,9 %
Ensemble de CAP à BTS	Oui (80,3 %)	72,6	20,5	6,4	0,5	79,5 %	57,9 %
	Non (19,7 %)	54,1	35,6	9,5	0,8	20,5 %	14,9 %
	Ensemble	68,9	23,5	7,0	0,6	100,0 %	72,9 %
<i>Rappel au 1^{er} février 2016</i>		64,9	29,7	5,4	nd	100,0 %	75,0 %
Diplômes de niveaux I et II	Oui (94,5 %)	79,5	13,9	5,1	1,5	93,1 %	25,3 %
	Non (5,5 %)	73,1	18,8	7,6	0,5	6,9 %	1,9 %

1. Cet indicateur n'est pas un taux de réussite dans la mesure où il ne se rapporte qu'aux sortants et non pas à l'ensemble des inscrits aux examens.

2. En 2017, le questionnaire a évolué. Il distingue maintenant une situation de service civique ou volontariat, non repérée auparavant.

nd : non disponible.

Lecture : au 1^{er} février 2017, 64,1 % des sortants diplômés du CAP sont en emploi. 79,8 % des sortants d'une classe terminale de CAP ont obtenu leur diplôme.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation en CFA, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-DEPP, enquête IPA 2017.

Réf. : Note d'information, n° 18.08. ©

L'écart des taux d'emplois entre diplômés et non-diplômés d'une même classe de sortie se réduit dans les niveaux d'études plus élevés. Toutefois, les apprentis qui sortent directement à l'issue d'un CAP en ayant obtenu leur diplôme sont plus souvent en emploi que les apprentis qui ont poursuivi en baccalauréat professionnel mais qui sortent sur un échec à cet examen final (64 % contre 55 %).

LE DERNIER DIPLÔME OBTENU N'EST PAS TOUJOURS LE PLUS ÉLEVÉ

La majorité des sortants possède au moins un diplôme, parfois plusieurs. Dans ce cas, le dernier diplôme est en général le plus élevé, mais 20 % des sortants des classes terminales de niveau CAP déclarent déjà détenir un diplôme de niveau supérieur (un bac professionnel 10 %, un bac général ou technologique 5 %, un brevet professionnel 2 %, un BTS ou plus 3 %). Ce sont souvent des sortants de cursus de CAP en un an ou de mentions complémentaires de niveau V.

De même, 36 % des sortants de brevet professionnel (BP) ont déjà au moins le bac : un bac général ou technologique, ou un brevet de technicien (17 %), un bac professionnel (14 %) ou un diplôme de l'enseignement supérieur (6 %). En effet, le BP est un diplôme national de niveau IV qui atteste l'acquisition d'une haute qualification professionnelle dans l'exercice d'une activité professionnelle définie. Les sortants du niveau IV en apprentissage viennent plus souvent d'un BP que d'un bac professionnel. Le taux d'emploi à l'issue d'un BP est parmi les meilleurs : 82 % pour les sortants diplômés, soit onze points de plus que pour les sortants diplômés du bac professionnel.

LE LIEN FORMATION EMPLOI

En moyenne, 83 % des jeunes en emploi déclarent que celui-ci correspond à leur niveau de diplôme, du CAP au BTS. C'est au niveau du brevet professionnel que la correspondance est la plus forte. En général, les sortants diplômés ressentent cette adéquation plus souvent que ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme en fin d'année (près de vingt points d'écart). Dans le supérieur long, cette appréciation rassemble 87 % des déclarations. De la même manière, 81 % des jeunes sortant du secondaire estiment que leur emploi correspond à la spécialité étudiée. C'est le cas de 87 % des jeunes de niveaux I et II.

PRÈS D'UN JEUNE EN EMPLOI SUR DEUX TRAVAILLE DANS L'ENTREPRISE OÙ IL A FAIT SON APPRENTISSAGE

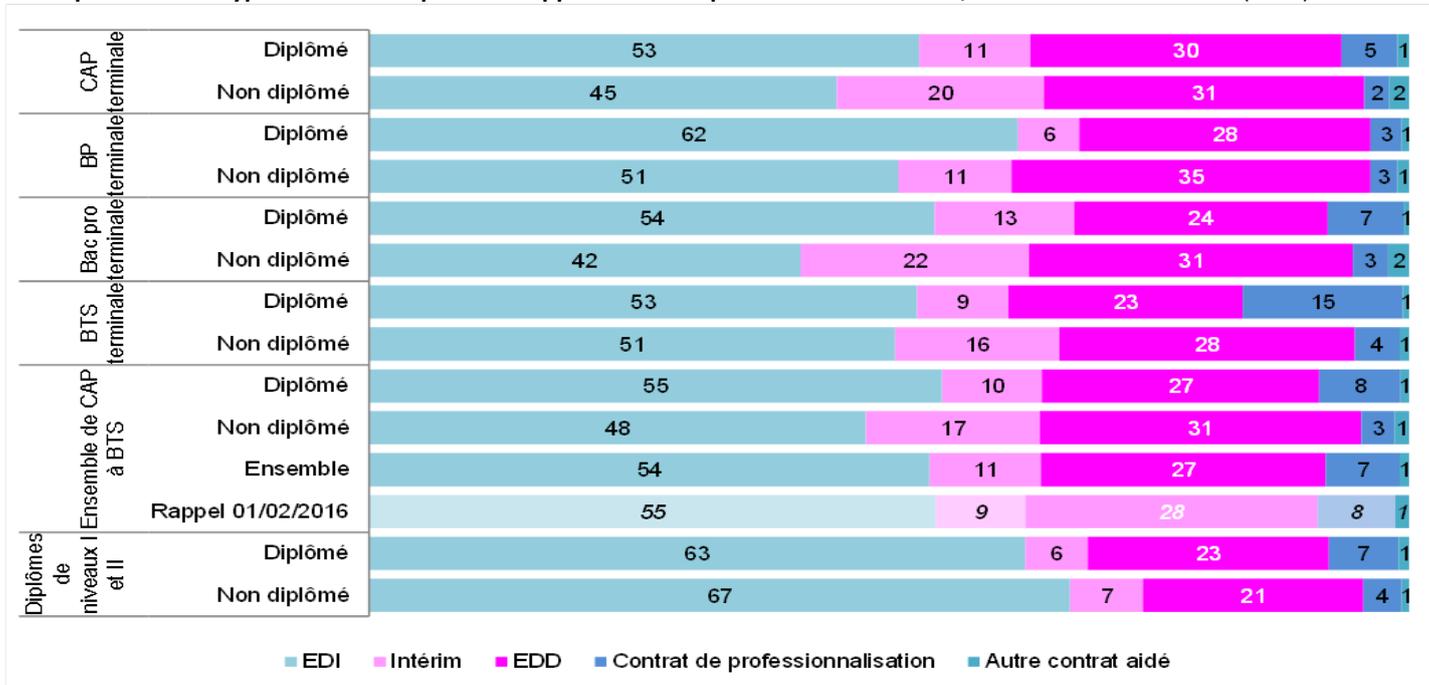
Près de la moitié des ex-apprentis en emploi travaillent dans l'entreprise où ils ont effectué leur apprentissage (45 %). Les sortants qui ont obtenu le diplôme sont plus souvent dans ce cas que les non-diplômés (47 % contre 33 %, jusqu'au BTS), l'écart entre diplômés et non-diplômés se réduisant dans les niveaux de formation plus élevés. Lorsqu'ils travaillent, plus de la moitié des anciens apprentis sont en emploi à durée indéterminée (EDI, 54 %) ► **figure 3**. Les emplois à durée déterminée (EDD) concernent 27 % de cette population, l'intérim 11 %, le contrat de professionnalisation 7 %. Ces jeunes sont plus rarement dans un autre type de contrat aidé (1 %). Les non-diplômés sont plus souvent intérimaires que les diplômés (17 % contre 10 %). Les contrats de professionnalisation concernent plus souvent les diplômés de BTS (15 %).

DES DIFFÉRENCES STRUCTURELLES D'INSERTION ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS

Les filles et les garçons ont des taux d'emploi respectivement de 67 % et 70 % ► **figure 4**. Cette année, l'emploi s'est accru un peu plus fortement dans le secteur de la production (plus cinq points contre deux points dans les services), et de ce fait a favorisé les garçons qui sont plus représentés que les filles dans ce secteur. À tous les niveaux, les garçons s'insèrent mieux que les filles, mis à part les sortants de brevet professionnel des services (plus trois points en faveur des filles).

Le temps partiel concerne beaucoup plus les jeunes femmes que les hommes sortant d'apprentissage, et ce à tous les niveaux. Pour les jeunes sortants de CAP jusqu'au BTS, la moyenne est de 18 % pour les filles contre 6 % pour les garçons ► **figure 5 (voir « POUR EN SAVOIR PLUS »)**. Plus le niveau de sortie est élevé, moins les jeunes sont à temps partiel. Au niveau du CAP, 26 % des filles sont dans ce cas, contre 8 % des garçons. Il n'y a plus que six points d'écart au niveau du BTS (11 % contre 5 %). Aux niveaux I et II, le temps partiel est nettement moins fréquent aussi bien pour les filles que pour les garçons (respectivement 3 % et 2 %).

3 Répartition des types de contrats parmi les apprentis en emploi au 1^{er} février 2017, selon la classe de sortie (en %)



Lecture : au 1^{er} février 2017, parmi les sortants de CFA en emploi, 53 % des diplômés de CAP sont en emploi à durée indéterminée (EDI).

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation en CFA, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-DEPP, enquête IPA 2017.

Réf. : Note d'information, n° 18.08. ©

L'IMPORTANCE DE LA SPÉCIALITÉ PRÉPARÉE

L'insertion professionnelle varie selon le niveau de diplôme préparé, mais aussi avec la spécialité de formation ► **figure 6**. Pour un jeune apprenti sortant de niveau CAP, le taux d'emploi varie de 42 % dans la « Coiffure-esthétique » à 79 % dans le « Transport-manutention-magasinerie ». En baccalauréat professionnel, la variabilité s'étend aussi de 41 % d'emploi en sortant des formations « Finances-comptabilité » jusqu'à 78 % pour le « Génie civil-construction-bois ». En BTS, ce sont les formations aux « Services aux personnes (santé-social) » qui offrent les meilleurs débouchés (86 %).

Le sentiment d'une orientation pleinement choisie peut entraîner une plus ou moins grande réussite dans l'insertion professionnelle. Lorsque les jeunes déclarent, *a posteriori*, que l'orientation suivie correspondait à ce qu'ils voulaient faire, leur taux d'emploi est plus élevé : 71 % contre 52 % des sortants de CAP au BTS pour qui l'orientation ne correspondait pas.

AUTRES FACTEURS POUVANT FAVORISER L'INSERTION

Lorsque les jeunes détiennent le permis de conduire, ils sont plus souvent en emploi que dans le cas contraire : 75 % contre 48 % en moyenne du CAP au BTS (**figure 7, voir « POUR EN SAVOIR PLUS »**). L'écart est particulièrement fort pour les apprentis sortant d'un CAP (69 % contre 43 %) et beaucoup plus modéré dans les niveaux supérieurs. Plus des trois quarts des jeunes sortants du CAP au BTS détiennent le permis de conduire, mais ils sont moins nombreux dans ce cas au niveau du CAP (61 %).

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'information 18.08 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

- Insertion professionnelle : garantie Jeunes – sur le site du service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32700>

- Retour en formation : <http://reviensteformer.gouv.fr/>

- Pour accéder aux **figures 5 et 7**

et à des informations complémentaires, voir la rubrique

« Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».

4 - Taux d'emploi au 1^{er} février 2017 par secteurs de formation selon le sexe et la classe de sortie (en %)

	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale	60,7	54,7	59,1	58,8	59,7	66,5	54,6	54,8
BP terminale	79,6	77,3	80,3	76,7	80,7	74,1	77,3	77,3
Bac pro terminale	71,4	58,6	72,1	59,8	73,3	61,7	58,8	58,6
BTS terminale	80,0	76,9	81,1	76,9	82,0	76,3	73,4	77,4
Ensemble de CAP à BTS	69,8	66,9	68,8	69,0	69,6	70,7	62,5	68,0
Rappel au 1 ^{er} février 2016	65,2	64,3	63,6	66,9	64,3	69,1	58,0	65,9
Diplômes de niveaux I et II	79,3	78,8	80,8	78,4	81,1	78,1	79,7	78,6

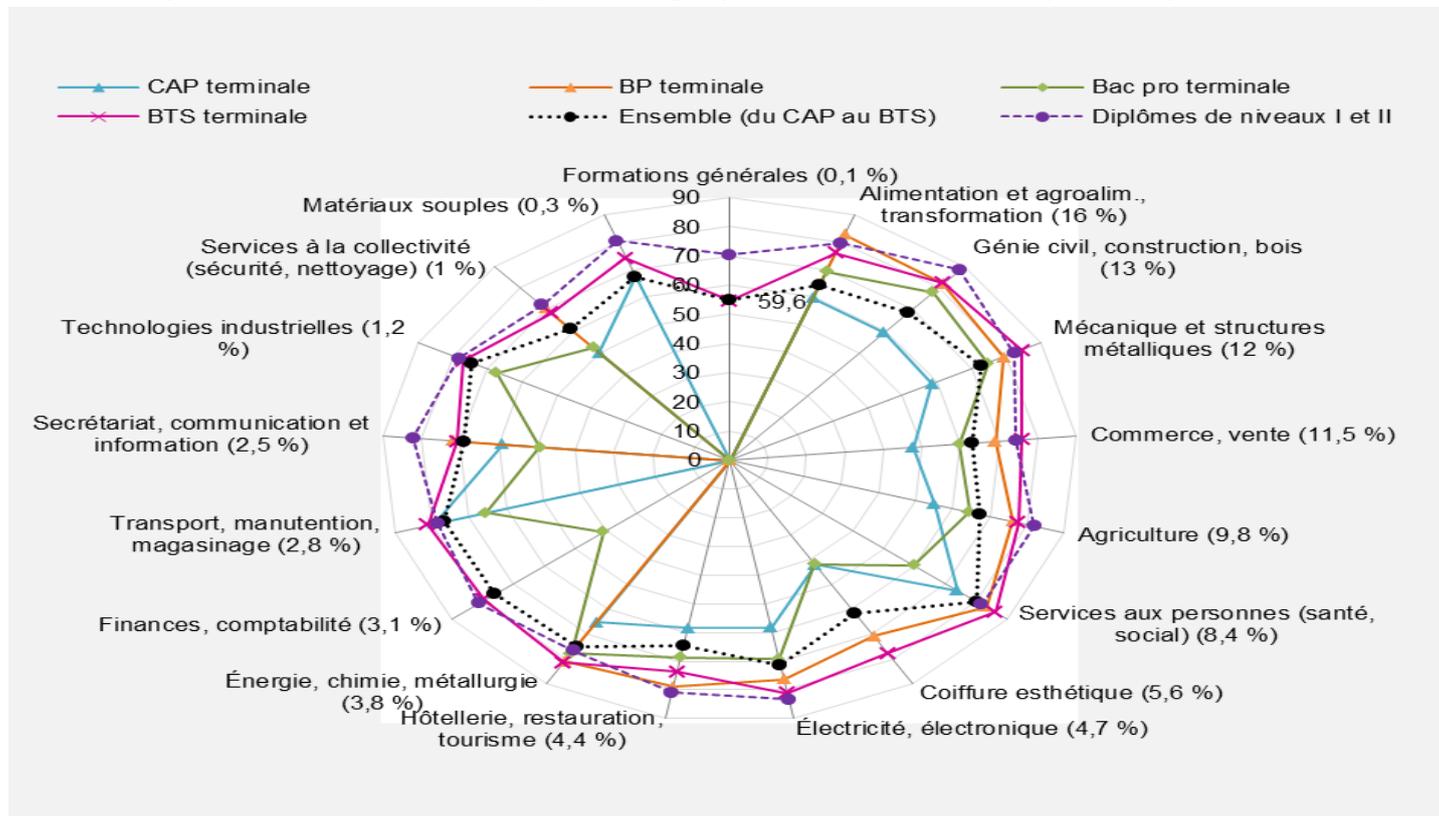
Lecture : au 1^{er} février 2017, 60,7 % des garçons sortant d'une terminale de CAP sont en emploi.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation en CFA interrogés sept mois après la fin des études. Les formations générales sont incluses dans les services.

Source : MEN-DEPP, enquête IPA 2017.

Réf. : Note d'information, n° 18.08. © DEPP

6 - Taux d'emploi au 1^{er} février 2017 selon les spécialités regroupées et la classe de sortie, et poids des spécialités (en %)



Lecture : au 1^{er} février 2017, 59,6 % des sortants d'une terminale de CAP dans la spécialité Alimentation et agroalimentaire, transformation sont en emploi. Cette spécialité rassemble 16 % des effectifs de sortants du CAP au BTS (chiffres entre parenthèses).

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation en CFA interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-DEPP, enquête IPA 2017.

Réf. : Note d'information, n° 18.08. © DEPP

Sources et définitions

Sources

L'enquête Insertion professionnelle des apprentis (IPA) de la DEPP existe depuis le début des années 1990. Elle rend compte de l'insertion professionnelle des sortants des formations en apprentissage, sept mois après la fin de leur formation. Cette enquête est réalisée avec le concours des services statistiques académiques et des centres de formation d'apprentissage (CFA – y compris les CFA agricoles).

Les jeunes ayant déclaré poursuivre des études, en apprentissage ou non, ne font pas partie du champ de l'enquête.

Cette étude porte sur les seuls sortants d'une année terminale de formation. Pour se caler sur le champ plus restreint de l'enquête sur l'insertion des jeunes sortants de formations professionnelles des lycées (IVA), les résultats d'ensemble présentés dans cette publication regroupent les niveaux d'études V à III ; les résultats sur les sortants de niveaux II et I sont séparés car non concernés par l'enquête auprès des lycéens. Sur ce champ des années terminales, le taux de réponse est de 57 % pour l'enquête IPA 2017. Les résultats présentés sont redressés et pondérés pour représenter, au final, la situation de l'ensemble des sortants au niveau national (France métropolitaine et DOM).

Définitions

Les sortants d'apprentissage : les jeunes sortant de classe terminale de formations professionnelles d'un CFA ou d'une section d'apprentissage sont considérés comme sortants s'ils ne sont pas inscrits l'année scolaire suivante dans une formation et déclarent ne pas poursuivre d'études (sous statut scolaire ou d'apprenti) lors de l'enquête menée au 1^{er} février.

Taux d'emploi : nombre de sortants d'apprentissage qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique).

En 2017, le questionnaire a évolué. Il distingue maintenant une situation de service civique ou volontariat, non repérée auparavant. L'emploi regroupe les EDI, EDD, intérim, contrats de professionnalisation et autres contrats aidés.

Emploi à durée indéterminée (EDI) : CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte.

Emploi à durée déterminée (EDD) : CDD, aide familial.

Contrat de professionnalisation : contrat en alternance comptabilisé dans les emplois.

Autres contrats aidés : contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

Chômage : jeunes sortants d'apprentissage qui déclarent rechercher un emploi au 1^{er} février.

Inactifs : jeunes sortants d'apprentissage qui sont soit en stage ou sans emploi et n'en recherchant pas.

Service civique : en 2017, le questionnaire a évolué : il distingue maintenant une situation de service civique ou volontariat, non repérée auparavant.

CAP : sortants des classes terminales de CAP (80 % de cette catégorie en 2017), CAP agricole (5 %) ou de mention complémentaire de niveau V (8 %) ou d'autres titres professionnels homologués de niveau V (6 %).

Brevet professionnel (BP) : sortants des classes terminales de BP (72 %), BP agricole (7 %), BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport 6 %), BTM (Brevet technique des métiers 5 %)...

Bac professionnel : sortants des classes terminales de baccalauréat professionnel (81 %), baccalauréat professionnel agricole (13 %) de mention complémentaire de niveau IV (5 %) ou de brevet des métiers d'art (BMA 1 %).

BTS : sortants des classes terminales de BTS (71 %), BTS agricole (12 %), DUT (5 %), Diplômes santé-social (3 %), autres titres homologués de niveau III...

Diplômes de niveaux I et II : sortants des classes terminales de master (35 %), licence pro (31 %), diplômes d'Ingénieurs (16 %), licence LMD (1 %), autres titres homologués de niveaux I et II...

Nomenclature des spécialités : le niveau 100 de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (appelé « groupe », sur 3 positions) est présenté en figure 6 Web. Les regroupements de la figure 6 sont opérés *ad hoc*.